



Compte rendu du conseil du 29 janvier 2015

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay , Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Antoinette Graff, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Michel Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault.

Absent Excusé : Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte)

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance.

- **Présentation du projet d'échanges – Commune de Selongey/ SEB**

Mr Lichtenauer, directeur du site de Selongey et Mr Blet, directeur technique, présentent les projets d'échanges entre la SEB et la Mairie. La société SEB est intéressée par un terrain situé rue Méville, propriété de la commune ainsi que d'une partie de la « Rue de l'Eau » et partiellement du « Quai derrière l'eau ». L'acquisition de ces parcelles permettrait d'une part d'aménager le terrain rue Méville, en parking aménagé et d'autre part de sécuriser l'accès « rue de l'eau » et « quai derrière l'eau » pour la protection de l'environnement et pour l'amélioration de la sécurité des collaborateurs de la société SEB et des habitants de Selongey. En échange la société SEB cède à la commune la totalité du centre de formation (terrain + bâtiment) pour une surface d'environ 6000m².

Il est précisé que le parking rue Méville une fois aménagé comportera 64 places de parking au lieu de 80 aujourd'hui. Ce parking sera accessible aux riverains sous certaines conditions et lors de manifestation en centre ville. Les représentants de la société SEB confirment également que La Venelle ne sera pas couverte quel que soit les aménagements envisagés. Mr C. Leloup demande des informations sur l'avancée du projet d'élaboration du plan de déplacement du personnel de l'entreprise. Les représentants de l'entreprise confirment qu'aucun projet n'a abouti. D'autre part, il souhaite connaître la destination envisagée par la mairie du bâtiment cédé par la SEB. Le maire indique qu'une réflexion sera menée quant à la destination du bâtiment lorsque la collectivité en sera officiellement propriétaire.

Le conseil autorise le maire, par 18 voix pour et une abstention (Mme N.Weill), à poursuivre la procédure d'échanges de terrains.

- **Demande de subventions au titre du FCDT et des amendes de police – année 2015.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réfection de voirie rue de la Côte pour un montant estimatif de 98 391 € HT. Il Autorise le maire à solliciter le conseil général pour l'octroi de subventions au titre du fonds cantonal de développement territorial, à hauteur de 50 % du montant de la dépense HT maximum, soit pour un montant de 49 195 €. Il est précisé que ces travaux seront inscrits en priorité au budget de la commune en section investissement.

- **Budget annexe centre d'hébergement- création d'une ligne de trésorerie.**

Afin de régler les factures liées à la construction du bâtiment PMR, et dans l'attente d'encaisser les subventions d'investissement, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 € pour une durée de 1 an.

Après avoir consulté 3 établissements bancaires, l'offre de la caisse d'Epargne est considérée comme la mieux disante avec les caractéristiques suivantes : index T4M+1.30%, avec 0.20% de commission d'engagement (aucun frais de dossier, aucune commission de mouvement, aucune commission de non utilisation). Le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de la caisse d'Epargne.

- **Mise en place du service de paiement des produits locaux par internet et par prélèvements.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place les nouveaux moyens de paiement dématérialisés : paiement par internet et prélèvement automatique. Les administrés pourront régler leur facture par ce mode de paiement. Le prélèvement donnera lieu, de manière systématique, au paiement d'une commission interbancaire pris en charge par la collectivité et la commune prendra en charge le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire et le cas échéant le coût d'adaptation de son portail et/ ou des avis des sommes à payer.

- **PLU-approbation de la modification simplifiée n°1.**

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme et l'exposé de ses motifs a été porté à la connaissance du public, en vue de formuler des observations pendant un délai d'un mois soit jusqu'au 15 janvier 2015. Il n'y a eu aucune observation formulée par le public. Toutefois, Mr C. Leloup regrette que la commune ait dû adapter le PLU pour un projet spécifique. Le maire indique qu'en l'occurrence il s'agissait de faciliter un projet d'intérêt général, celui de la construction de logements locatifs. Après cette remarque, le conseil, par 15 voix pour et 4 abstentions (l'opposition), approuve cette modification simplifiée.

- **Informations diverses et questions des conseillers**

Le maire informe le conseil des points suivants :

- En 2015, la commune souhaite aménager la route d'Is sur Tille, à partir du croisement de la rue de le Fin jusqu'au rond point, toutefois, les services du conseil général, malgré plusieurs réunions de préparation, n'ont pas inscrit la réfection de la chaussée dans leur programme de travaux. Il va donc être demandé au CG de transférer les crédits prévus pour la couche de roulement rue des Champs et rue de l'Eglise pour financer les travaux de la route d'Is sur Tille. Si le conseil général n'est pas favorable à ce transfert, les travaux ne seront pas réalisés.
- La commune va procéder à l'isolation de plusieurs bâtiments pour un coût très avantageux grâce la loi POPE (subvention).
- La commune a reçu une proposition financière pour l'acquisition de la maison et du terrain situé 34 rue Pastourelle au prix de 145 000€. Le service des domaines a évalué ces biens à 136 000 euros pour la maison et à 35 € le m² pour le terrain.
- Le terrain situé sur la zone commerciale à côté du salon de coiffure fait l'objet de plusieurs demandes :
 - o le fond de la parcelle pour l'installation d'un contrôle technique.
 - o le devant de la parcelle par une étude notariale.
- Suite à la demande d'un riverain concernant la mise en place de l'éclairage public rue des Prés d'Orville, la commune a émis un avis défavorable, compte tenu du coût trop important de ce projet.
- L'ensemble du conseil municipal est convié à la passation de commandement du CIS Selongey, entre le capitaine Germain Noirod et le lieutenant David Brunot, qui a lieu le jeudi 5 février 2015 à 18h30 au foyer communal.

La séance est levée à 22h

La secrétaire de séance

Annick Niporte



Le Maire

Gérard Leguay